Plan de prévention pré-rempli à titre d'exemple

Etabli en 2 exemplaires (intervenant - exploitant) en application des articles R.4512-6 et suivants du Code du travail.

1 - IDENTIFICATION DE L'OPERATION

Date d'établissement du plan de prévention :

Entreprise d'Accueil (E.A.)	Entreprise Extérieure (E.E.)			
Nom de l'entreprise : Adresse :	Nom de l'entreprise : Adresse :			
Tél.: Fax: Mail: Nom de l'émetteur: Service:	Tél.: Fax: Mail: Nom et qualification du responsable sur site: Effectif global prévu sur site: Nom des sous-traitants qui interviennent sur le site: adresse et nature des travaux réalisés			
Description de l'opération : Commande N°				
2 – INSPECTION COMMUNE AVANT LE DEBUT DES TRA Date de l'inspection :	AVAUX			
Entreprise Utilisatrice : Nom Fonction	Visa			
Nom Fonction	Visa			
Entreprise Extérieure : Nom Fonction	Visa			
Nom Fonction	Visa			

3 – RISQUES D'INTERFERENCES LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L'OPERATION ET PREVENTION

DEFINITION DES PHASES D'ACTIVITES, DES INSTALLATIONS ET MATERIELS DANGEREUX MOYENS DE PREVENTION SPECIFIQUES CORRESPONDANTS (Protection des personnes et de l'environnement)

Cochez les domaines applicables, rayez les mesures de prévention inutiles et complétez les si nécessaire

Applicable	Domaine des risques	Nature du risque	Mesures de prévention à réaliser par l'entreprise extérieure, sauf mention contraire à préciser
□ oui □ non	Circulation Accès au chantier Opérations de chargement et déchargement	Heurt de véhicule Renversement de piétons Chute de chargement Encombrement Ecrasement	 Respect des consignes générales de circulation définies (vitesse limitée à 20 km/h, voies à emprunter, zones de parking, zones de déchargement et de stockage, zones piéton) Ne pas encombrer les accès aux bâtiments, issues de secours, matériels incendie Utiliser le matériel nécessaire et adéquat pour le déchargement Autres :
□ oui □ non	Circulation au sol sur le chantier (câbles électriques, tuyauterie et matériels au sol, flaques d'huile)	Chutes Chocs Heurts Encombrements	 Propreté et rangement des chantiers Balisage des zones de travail Respect des allées dans l'entreprise (non encombrées) Protection des câbles si allée traversée (scotch) Autres :
□ oui □ non	Mécanismes en mouvement (tapis, machines)	Coincement Ecrasement Sectionnement	- Intervention uniquement après avoir consigné la machine par une personne de - Autres :
□ oui □ non	Manutention mécanisée (ponts roulants, chariots élévateurs, nacelle)	Renversement de personne Accrochage d'un échafaudage par un pont Ecrasement Cisaillement Sectionnement	 Les personnes conduisant des engins de levage et/ou manutention doivent être habilitées, formées et autorisées par

Applicable	Domaine des risques	Nature du risque	Mesures de prévention à réaliser par l'entreprise extérieure, sauf mention contraire à préciser
			- Autres :
□ oui □ non	Circulation de niveau (échelle, escabeau, fouilles)	Chutes de toiture	 Repérage sur plan des canalisations et câblage (pour travaux de fouilles) Echelles en parfait état, équipées de patins antidérapants et amarrées / harnais de sécurité + corde Les échelles sont des moyens d'accès et ne seront pas utilisées comme des plateformes de travail
oui	Travaux en hauteur > 3 mètres (toiture, échafaudages, nacelles)	Chutes de personnes	 Le travail sur échelle est interdit / échafaudage conforme, équipé de patins antidérapant et amarré Harnais de sécurité + corde (sauf échafaudage et nacelle / demander un permis d'accès sur le toit) Utiliser les échelles à crinoline / protéger la toiture, répartition de la charge Interdiction de transporter une personne avec un chariot élévateur, pont roulant, échafaudage
□ oui □ non	Objets stockés en hauteur	Chutes de stocks, outils, charge lors d'un transport	 Balisage visible jour et nuit du chantier, non superposition des équipes, port du casque et des chaussures de sécurité Stockage stable et hauteur limitée, arrimage des charges, respect des règles de manutention, protection par bâche ou filet Autres :
oui	Electricité (intervention sur BT-HT)	Electrisation Electrocution Brûlure	 Ne pas laisser les portes des transformateurs et des armoires électriques ouvertes L'accès aux installations électriques est strictement réservé aux personnes titulaires de l'habilitation appropriée après consignation de l'installation Tous les branchements sur le réseau feront l'objet d'une autorisation du donneur d'ordres Conducteurs parfaitement isolés, prolongateurs branchés sur des prises prévues à cet effet, postes de soudure reliés à la terre Autres :
u oui	Outils portatifs, électriques, pneumatiques	Electrisation Brûlure	- Matériels en bon état et conformes aux normes de sécurité

Applicable	Domaine des risques	Nature du risque	Mesures de prévention <u>à réaliser par l'entreprise extérieure, sauf</u> <u>mention contraire à préciser</u>
□ oui □ non	(perceuses, meuleuses, marteaux piqueurs) Projections, éclatements (objets, copeaux, meule)	Incendie Blessures aux yeux Plaies	 - Aucun câble électrique dénudé - Port des équipements de protection individuelle (gants, lunettes ou masques, tablier) - Protection de la zone de travail (bâche de protection) - Autres :
□ oui □ non	Travaux en atmosphère confinée (égouts)	Asphyxie Intoxication	 Se munir d'un détecteur d'oxygène et de gaz approprié Ventiler si nécessaire / ne pas intervenir seul Autres :
□ oui □ non	Gaz (stockage, distribution, réception, travaux dans chaufferie)	Asphyxie Incendie Explosion	 Travaux réalisés après avoir reçu une autorisation et les consignes particulières du donneur d'ordres Autres :
□ oui □ non	Emploi de produits chimiques (stockage, mélange, manutention, récipients, étiquetage)	Brûlure Plaie Maladie professionnelle Incendie	 Nous transmettre obligatoirement les fiches de données de sécurité Travailler dans un espace ventilé, fermer les contenants pour limiter l'évaporation des vapeurs Port des équipements de protection individuelle (gants, lunettes ou visières, masques) Prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout déversement (rétention) au sol Les effluents liquides (huiles, solvants) ne seront en aucun cas déversés dans les éviers ou les regards d'égouts Autres :
oui	Incendie (Travaux par points chauds, soudage, meulage, radiations, fumées, oxycoupage, soudure à l'arc)	Explosion Incendie	 Demander un permis de feu valable 24h maximum Baliser, protéger (écran), extincteurs à proximité, chantier surveillé 2h30 après sa clôture Interdiction de fumer Bouteilles de gaz fixées verticalement Ne jamais approcher une source de chaleur ou utiliser des solvants près des têtes de détection sprinkler Demander pour couper une partie du réseau sprinkler Tous les stocks de combustibles sont stockés à + de 10 m des bâtiments Autres :

Applicable	Domaine des risques	Nature du risque	Mesures de prévention à réaliser par l'entreprise extérieure, sauf mention contraire à préciser
□ oui □ non	Manutention (Soulever, porter, déposer, manipuler)	Douleur Lumbago	 Port de gants et chaussures de sécurité adaptées Manutention exécutée dans de bonnes conditions, avec du matériel approprié, conforme et en bon état Autres :
oui non oui non	Travaux occasionnant des risques d'interférence Travail isolé, nocturne ou quand l'activité de	Risques accrus d'accidents du travail	 Prévoir les interventions à des plages horaires différentes en coordination avec le donneur d'ordres Présence obligatoire de 2 personnes ou établir une ronde par le donneur d'ordres Autres :
oui	Impacts sur l'environnement	Rejets liquides, gazeux, déchets	 Respecter le tri sélectif en vigueur sur le site sauf mention particulière Les effluents liquides seront éliminés comme suit : En cas de déversement de liquides dangereux, prévenir immédiatement le manager de l'équipe au ou le responsable du chantier Autres :
u oui	Autres		

4 – EN CAS D'URGENCE

Numéros ou personnes à contacter	en ca	s :		
D'ACCIDENT GRAVE	XX	Ou	(Infirmerie/secouristes)	
D'INCENDIE, D'INCIDENT	18	Ou		
DE FUITE / DEVERSEMENT XX				
Se reporter aux plans d'évacuation affichés sur le site et aux panneaux d'informations.				

5 – DOCUMENTS SPECIFIQUES AUX OPERATIONS

Liste des documents remis à l'Entreprise Extérieure avant le début des travaux pour information et application :

	Documents		
Plan de circulation comprenant : - Plan des voies d'accès et de stationn - Lieux des locaux sociaux, sanitaires, - Indication des zones à risques ATEX - Zones de chargement / déchargeme - Zone de travail	vestiaires		
Plan des lieux de stockage du matériel			
Le plan d'accès au site			
Consignes de dépotage			
Organisation des secours en cas d'urgence			
Consignes incendie			
Procédure relative aux permis de feu			
Procédure relative aux permis de travaux spo	écifiques (fouille, espace confiné	, toiture)	
Permis de franchissement de zone si l'atmos	phère est confinée		
Les procédures de consignation (électrique,	autres)		
Permis de travail en atmosphère ATEX			
Documents devant être remis par les entrepi	ises extérieures :		
Habilitations nécessaires liées aux travaux (co	cher la ou les cases et indiquer l	e nom des personnes hal	oilitées) :
☐ Electrique	☐ Grue ou nacelle	☐ Cariste	☐ Pontier
Nom des Personnes :			
+ copie des permis			
☐ Fiches de Données de Sécurité :		☐ Autres :	

6 – SURVEILLANCE MEDICALE PARTICULIERE

Si les travaux réalisés nécessitent un suivi médical

Postes concernés	Nom des personnes concernées	Entreprises concernées

7 – EN CAS DE PRET DE MATERIEL

Matériel	Mis à disposition le	Nom de l'entreprise extérieure	Consignes de sécurité	Rendu le

L'entreprise extérieure a pris connaissance de la conformité et des dates de vérification du matériel prêté.

8 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SOCIAUX ET SANITAIRES

9 – REMARQUES PARTICULIERES



PORT SYSTEMATIQUE DES CHAUSSURES DE SECURITE ET DE VETEMENT DE PROTECTION SUR TOUT LE SITE



11 – VISAS DES PARTIES INTERESSEES

Le chef de l'entreprise extérieure doit (parapher chaque point) :

- ✓ Mettre à disposition de son personnel les outils, matériels, moyens de protection conformes à la réglementation et lui faire connaître les consignes particulières liées à leur emploi.
- ✓ Inscrire la présence de son personnel au standard ou à la maintenance sur les registres d'évacuation, dès son arrivée sur le site et lors de son départ.

Date	Auditeur	Nouveaux risques	Mesures prises

- ✓ Fournir à ses sous-traitants toutes les informations concernant les dangers, les moyens de prévention, les lieux auxquels ils ont accès et les issues de secours.
- ✓ Préciser à son personnel les zones dangereuses, les moyens adoptés pour les matérialiser et expliquer l'emploi des dispositifs collectifs et individuels de protection.
- ✓ Montrer à son personnel les voies à emprunter pour accéder et quitter le lieu de l'intervention, les locaux et installations mis à disposition et les issues de secours.
- ✓ Faire connaître à l'ensemble de son personnel les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés, les mesures prises pour les prévenir et le présent plan de prévention.
- ✓ Faire savoir à son personnel que les travaux sont arrêtés si les consignes ne sont pas respectées.
- ✓ Se conformer à la réglementation liée au respect de l'environnement propre à l'usine.

L'entreprise extérieure certifie avoir fait connaître à l'ensemble de ses salariés et de ses sous-traitants concernés, sous sa responsabilité, toutes les informations de ce présent protocole.

Entreprise d'Accueil (E.A.)	Entreprise Extérieure (E.E.)
Nom:	Nom:
Fonction:	Fonction:
Date:	Date:
Signature:	Signature :

12 – PLAN D'ACCES AU SITE ET ZONES PRINCIPALES

Plan de situation de l'usine indiquant les :

- Parkings
- Entrées
- Postes de garde
- Infirmerie
- Pont bascule accès
- Les routes, voies
- Le sens de circulation
- Les points de chargement et de déchargement
- Les zones de travail